

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2024

SOMMAIRE



- 03** **Edito**

- 04** **Les faits marquants de l'année 2024**

- 11** **L'organisation et la gouvernance de Valobat**

- 16** **Valobat et les metteurs sur le marché**

- 23** **Valobat et les détenteurs de déchets**

- 32** **Soutenir l'innovation**

- 35** **Généraliser le réemploi**

- 39** **Former pour transformer les pratiques**

- 42** **Sensibiliser au geste de tri**

- 48** **Résultats financiers**

EDITO



Structuration, extension et innovation : 2024, année de l'accélération de la filière

L'année 2024 restera une étape charnière pour la filière REP des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) et, plus largement, pour l'économie circulaire dans le bâtiment.

Deux ans après son agrément PMCB, le déploiement opérationnel de Valobat a connu une véritable accélération : **développement des services** proposés à nos parties prenantes (collecte, réemploi...) – qu'ils soient metteurs sur le marché, distributeurs, entreprises de travaux, maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre -, **accélération du maillage territorial**, mais aussi accélération de nos actions pour **structurer une filière plus vertueuse et plus résiliente**.

Cette montée en puissance, nous la devons à tous les acteurs de la chaîne de valeur, adhérents, titulaires de marché, points de reprise, entreprises de travaux, artisans, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, acteurs du réemploi et de l'innovation, institutionnels... C'est grâce à votre engagement à nos côtés, et dans cet esprit de co-construction que nous avons su être au rendez-vous des objectifs de la REP. Vous savez pouvoir compter sur nous pour poursuivre dans cette dynamique.

En 2024, Valobat a également franchi une nouvelle étape : celle de **devenir un éco-organisme multi-REP**. En élargissant son champ d'action aux filières Ameublement (DEA) et Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ), Valobat affirme sa volonté d'apporter une réponse globale, lisible et cohérente aux enjeux de ses adhérents.

Enfin, 2024 a été aussi marquée par une accélération de nos actions afin de **développer davantage le réemploi** dans le secteur du bâtiment, mais aussi de **miser sur l'innovation et la recherche & développement** pour répondre aux enjeux de la filière. L'objectif est clair : soutenir et faire émerger des solutions concrètes pour une gestion plus circulaire des produits et matériaux du bâtiment.

Les résultats sont là. Au 31 décembre 2024, nous comptons plus de **4 200 points de reprise actifs, 4 388 chantiers bénéficiaires de nos services de collecte pour 2 537k tonnes de déchets soutenus**. Ces avancées sont le fruit d'un travail collectif, mené rigoureusement, avec écoute et détermination.

Je tiens une nouvelle fois à remercier l'ensemble de nos parties prenantes pour leur confiance et leur engagement. Ensemble, nous transformons en profondeur les pratiques du secteur, au service d'un modèle de construction plus durable.

L'année 2025 s'annonce pleine de défis, mais c'est en poursuivant nos efforts, avec ce même engagement, que nous ferons du bâtiment un moteur de l'économie circulaire.

Hervé de Maistre
Président Valobat

Les faits marquants de 2024



Les faits marquants de 2024

Une année d'accélération du déploiement des points de collecte

Après une année 2023 placée sous le signe du déploiement opérationnel, 2024 s'est imposée comme une année d'accélération pour la filière REP PMCB.

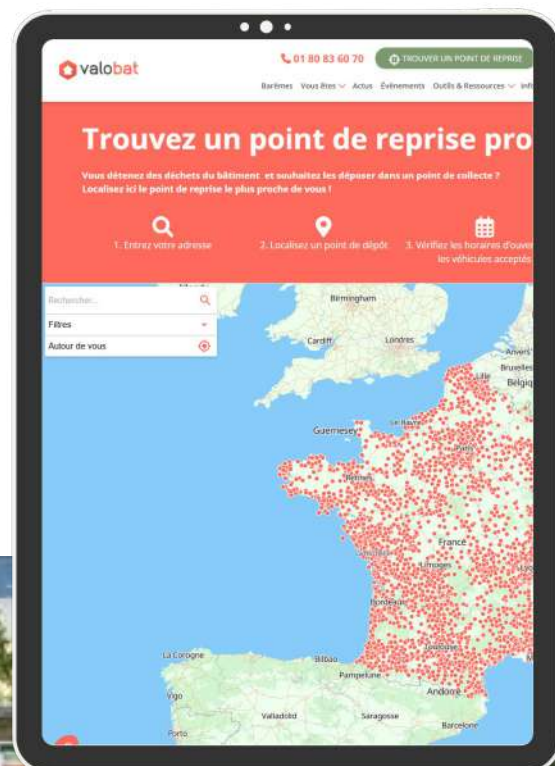
Accélération dans la transformation des pratiques, avec une mobilisation renforcée en faveur du geste de tri, un soutien actif au réemploi et à l'essor de solutions innovantes ; dans l'accompagnement des acteurs, via des services simplifiés et enrichis ; enfin dans le déploiement territorial, avec une densification des points de collecte sur l'ensemble du territoire.

Pour répondre à la diversité des chantiers et des profils d'acteurs, Valobat a consolidé son modèle de collecte multicanal, d'abord en poursuivant la contractualisation avec de nouveaux points de reprise, au sein des déchèteries publiques, des déchèteries professionnelles, des distributeurs et des plateformes de valorisation des inertes.

C'est ainsi près de 4 200 points de reprise actifs que recensait Valobat au 31 décembre 2024, comptabilisant ainsi plus de 1 000 nouvelles ouvertures depuis le mois de juin 2024.

NOMBRE DE POINTS DE REPRISE AU 31/12/2024

- 2 062** points de reprise en déchèteries publiques
- 1 403** points de reprise chez les distributeurs
- 477** entreprises bénéficiaires de la reprise en entrepôt
- 298** points de reprises en déchèteries professionnelles
- 51** points de reprises en plateformes de valorisation des inertes
- 35** dispositifs de collecte et traitement soutenus dans le cadre du contrat fabricant



Les entreprises de travaux, toujours mieux équipées pour bénéficier de la reprise sans frais

En plus de l'accélération du déploiement des points de reprise, 2024 a vu les entreprises de travaux s'approprier massivement le service de reprise sur chantier, avec plus de 4 388 chantiers bénéficiaires. Une nouvelle offre dédiée aux entreprises de travaux en mesure de massifier leurs déchets triés au sein de leur entrepôt est venue compléter le dispositif.



Une forte augmentation des tonnages collectés

Cette accélération du déploiement du dispositif s'est illustrée par la montée en puissance de la collecte, avec plus de 2,5 millions de tonnes de déchets pris en charge financièrement sur l'ensemble de l'année via tous les canaux de collecte. Ainsi, le nombre de tonnes de déchets non inertes collectés a été multiplié par 23 entre 2023 et 2024.



2 537 000 Tonnes de
déchets du Bâtiment prises
en charge financièrement



Une mobilisation massive pour accélérer le geste de tri et le réemploi

Conscient que le geste de tri est la clé de voûte du recyclage des déchets du bâtiment, Valobat a engagé en 2024 une stratégie globale de sensibilisation, de formation et d'incitation à l'adresse des entreprises de travaux et des économistes de la construction. Cette mobilisation s'est traduite par la mise en œuvre de plusieurs actions :



« GUIDE DE TRI DÉTAILLÉ »

Créé et mis à disposition pour :

- › Lever les incertitudes
- › Standardiser les bonnes pratiques



« HOTLINE DU TRI »

Ouverte pour :

- › Permettre aux professionnels d'obtenir des réponses rapides à leurs questions concrètes sur le tri des déchets



« FORMATIONS SUR LE TERRITOIRE »

Organisées avec nos partenaires pour :

- › Intégrer le tri dès la conception et la planification des chantiers
- › Développer le réemploi sur les chantiers



« OPERATION BONUS TRI + »

Une opération commerciale visant à :

- › Récompenser un chantier par entreprise de travaux participante qui trie plus de 3 flux de déchets PMCB différents sur site.



« COMMUNICATION MULTI-CANAL »

Sensibilisation de toutes les parties prenantes :

- › Mailings, webinars, salons professionnels, campagne média... Valobat était présent tout au long de l'année auprès des acteurs du chantier pour sensibiliser la profession au geste de tri.

Généraliser le tri pour les petits détenteurs : une campagne au cœur des Jeux

Enfin, pour toucher les petits détenteurs de déchets, Valobat a lancé « Jeux de chantiers », une campagne média d'envergure sur les radios, chaînes TV et plateformes numériques en résonance avec les Jeux Olympiques 2024. Son message – « Trier ses déchets, ça fait partie du jeu » – visait à ancrer le geste de tri dans le quotidien des artisans.

Cette campagne a été renforcée par :

- la simplification des parcours d'accès aux points de reprise pour les artisans,
- le déploiement d'une force de vente externalisée en appui terrain.



Un accompagnement enrichi et simplifié pour les adhérents de Valobat

L'année 2024 a également été synonyme de consolidation pour les metteurs sur le marché, avec des avancées significatives dans l'accompagnement réglementaire, l'harmonisation des démarches et l'incitation à l'éco-conception.

En janvier, Valobat a obtenu deux nouveaux agréments pour les REP **Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)** et **Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)**, venant compléter son périmètre d'action. Cette triple compétence positionne désormais Valobat en tant que guichet unique pour les producteurs concernés, leur permettant d'effectuer une seule déclaration annuelle, via une interface numérique unique.

De nombreuses **simplifications administratives** ont par ailleurs été introduites :

- Pour les REP PMCB, DEA et ABJ, de nouvelles modalités de **déclaration simplifiée** ont été mises en œuvre pour les entreprises aux plus faibles volumes ou chiffres d'affaires, leur permettant de déclarer uniquement leur chiffre d'affaires ou le tonnage global mis sur le marché.
- Des **éco-modulations** ont été intégrées au barème PMCB, encourageant les démarches d'éco-conception par des bonus appliqués aux éco-contributions des produits les plus vertueux.
- Un **espace dédié à la déclaration des emballages réemployés** a été mis en ligne, en préfiguration de la future REP Emballages Professionnels, assorti de documents explicatifs et de webinaires ciblés.

Valobat a aussi engagé un **travail de co-construction** avec les fédérations professionnelles pour préparer les **plans de prévention et d'éco-conception sectoriels**, obligatoires à partir de 2025.

Parallèlement, l'éco-organisme a structuré avec ses adhérents et des partenaires reconnus pour leur expertise son **futur service d'accompagnement à l'éco-conception**, qui verra le jour en 2025.



Un engagement fort en faveur de l'innovation...

Pour soutenir les solutions innovantes en matière de collecte, tri, et recyclage pour les matériaux présentant des enjeux particuliers sur ces thématiques, Valobat a lancé en 2024 l'appel à projets « Solutions innovantes de recyclage & valorisation ».

Cet appel à projet visait une grande diversité d'acteurs :

- Adhérents
- Producteur
- Acteurs de la collecte
- Acteurs de la préparation et du recyclage
- Intégrateurs de matériaux recyclés
- Laboratoires, centres techniques
- Organismes universitaires, écoles d'ingénieurs
- Candidats individuels ou groupement
- Start-ups
- ...

Rendez-vous en page 33 du rapport d'activité pour en savoir plus !



...Et des mesures concrètes pour développer la pratique du réemploi

En 2024, Valobat a structuré une stratégie ambitieuse pour accélérer le développement du réemploi. Les résultats sont là : plus de 150 chantiers accompagnés, plus de 30 acteurs spécialisés soutenus dans le réemploi de plus de 6 000 tonnes de matériaux, 11 plateformes financées, 12 adhérents accompagnés dans le développement de leur pratique du réemploi, 22 événements territoriaux animés et une cinquantaine de formations programmées pour l'année 2025...

Valobat agit à tous les niveaux pour développer la pratique du réemploi : soutien opérationnel, montée en compétences, animation des territoires, innovation et structuration des filières.





Effectifs et gouvernance de Valobat

Des équipes structurées pour accompagner la dynamique nationale

Au 31 décembre 2024, Valobat comptait 108 collaboratrices et collaborateurs, mobilisés pour assurer l'accélération du déploiement opérationnel de la filière REP Bâtiment sur l'ensemble du territoire.

Structurée autour de son siège national et de relais régionaux, l'organisation des équipes de Valobat permet de garantir un haut niveau de proximité avec nos parties prenantes, titulaires de marché, gestionnaires de déchets, points de reprise, entreprises de travaux et adhérents.

La progression maîtrisée des effectifs traduit la montée en puissance continue de l'éco-organisme, tout en veillant à préserver un haut niveau d'expertise, d'engagement et de cohésion.

Les collaborateurs de Valobat partagent un socle de valeurs fortes – ambition, agilité, responsabilité, audace, sens du service et attention à chacun – qui guide l'action quotidienne de l'éco-organisme au service de l'intérêt général.

CHIFFRES CLÉS

+46% : croissance des effectifs par rapport à 2023

18% : % effectif basé en région

61% de femmes et **39%** d'hommes

La responsabilité sociétale chez Valobat

Engagé en faveur de l'égalité professionnelle, de l'inclusivité et du développement des compétences, Valobat inscrit pleinement sa politique RH dans une démarche de responsabilité sociale, au service d'une filière plus durable et plus vertueuse.

Cette politique s'est illustrée par des actions concrètes tout au long de l'année 2024 :

- **Une campagne dédiée au handicap au travail** durant le mois de novembre, avec la sensibilisation des collaborateurs par des ateliers et un escape game immersifs, de l'information, l'organisation d'une exposition dédiée ou encore de la communication externe.

CHIFFRE CLÉ

6,5%

**DE L'EFFECTIF DE VALOBAT
EST PORTEUR DE HANDICAP**



- Une campagne de sensibilisation des salariés de Valobat au cancer du sein avec la transmission d'informations aux salariés de Valobat, l'organisation d'une cagnotte au profit de La Ligue contre le Cancer, la tenue d'une exposition dédiée à la cause de la recherche contre le cancer du sein dans ses locaux.



- La participation des collaborateurs, réunis pour incarner les valeurs communes de Valobat (cohésion sociale, solidarité, égalité des chances et convivialité) à l'occasion de la **course de la diversité** en octobre au bois de Vincennes.



- La présence de Valobat lors du **Forums de Sensibilisation et rencontres des partenaires handicap**, à l'occasion de l'Inclusiv'day en avril et au **Forum recrutement handicap** de Forum Sport et handicap en collaboration avec Talent Connect et l'APEC en novembre.



Une gouvernance au service de l'intérêt général

La gouvernance de Valobat repose sur un modèle original et exigeant, pensé pour refléter la diversité des entreprises concernées par la REP PMCB, la REP DEA et la REP ABJ. Depuis sa création, l'éco-organisme s'est structuré autour de l'engagement de 51 acteurs majeurs du secteur, unis par la volonté commune de contribuer activement à la transformation environnementale du bâtiment.

La gouvernance de Valobat associe toutes les parties prenantes concernées, quels que soient leur taille, leur positionnement sur le marché ou leur engagement environnemental.

Qu'ils soient fabricants, distributeurs ou importateurs, tous les metteurs sur le marché ont la possibilité de s'impliquer dans la définition des orientations stratégiques de la filière.

Ce fonctionnement collégial permet de garantir une gouvernance pluraliste, représentative et responsable, à l'image de la filière elle-même. Il constitue un levier essentiel pour faire émerger des solutions collectives, cohérentes et ambitieuses, au service d'une REP efficace et équitable.

LES 51 ASSOCIÉS DE VALOBAT



Co-construire la filière avec les acteurs qui la composent

Cette logique de co-construction engagée par Valobat s'incarne par l'animation **des neuf comités de secteurs** créés au début de l'aventure Valobat. Ils se composent d'adhérents mettant sur le marché des produits et matériaux répondant aux mêmes logiques de mise en marché et/ou d'organisation de gestion des déchets.

Ils contribuent chaque année à l'élaboration du **juste barème d'éco-contribution** permettant de financer la collecte et la gestion des déchets du Bâtiment.

Ils contribuent également à définir les grandes orientations pour faire accélérer le recyclage et encourager l'innovation au sein de la filière.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VALOBAT

Le Conseil d'administration réunit des administrateurs associés, adhérents, indépendants et un censeur d'Etat. Représentatif des divers secteurs de produits concernés par les REP PMCB, DEA et ABJ, il gère la complexité de ces filières et simplifie le service aux détenteurs de déchets, tout en conservant une vision globale de la circularité dans le bâtiment.

LE COMITÉ DES PARTIES PRENANTES DE VALOBAT

La gouvernance de Valobat est complétée par le Comité des parties prenantes, conformément au I de l'article L. 541-10 du Code de l'environnement.

Ce comité, composé sur chacune des filières de REP sur lesquelles Valobat est agréé, de représentants des producteurs, des opérateurs de gestion des déchets, des collectivités territoriales ainsi que des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, est consulté ou informé des différentes décisions structurantes pour l'éco-organisme.

2 nouveaux comités de secteur ont été constitués, répondant aux enjeux des REP Déchets d'Éléments d'Ameublement (REP DEA) et Articles de Bricolage et de Jardin (REP ABJ) pour lesquelles Valobat obtenu des agréments à la fin de l'année 2023.

Enfin, un groupe de travail pré-figurant la très prochaine REP des emballages professionnels sera créé en 2025 afin que les acteurs concernés puissent co-construire aux côtés de Valobat le service qui sera le leur.

LES 12 COMITÉS DE SECTEUR DE VALOBAT

- › **Les métaux de construction :** revêtements, bardage et charpente métalliques, panneaux sandwichs,
- › **Les métaux et équipements :** quincaillerie, robinetterie, câbles...
- › **Le bois :** parquet, charpente, panneaux, bardages...
- › **Les menuiseries,** fenêtres, portes, escaliers, portails, abris...
- › **Les plâtres et mortiers**
- › **Les revêtements de sols :** revêtements de sols, murs, plafonds en plastiques ou autres matériaux
- › **Les matériaux inertes :** terre cuite, terre crue, ciment, pierre, céramique, ardoise, granulats, béton...
- › **Les plastiques rigides,** membranes et isolants plastiques, les isolants, les résines et les membranes en polyuréthane, les produits de l'univers de la piscine...
- › **Les produits à base de laines minérales :** laine de verre et de roche...
- › **Les déchets d'éléments d'ameublement :** meubles, literie, mobilier technique, sièges, éléments de décoration textile...
- › **Les articles de bricolage et de jardin :** matériels du bricolage et produits et matériels destinés à l'entretien du jardin

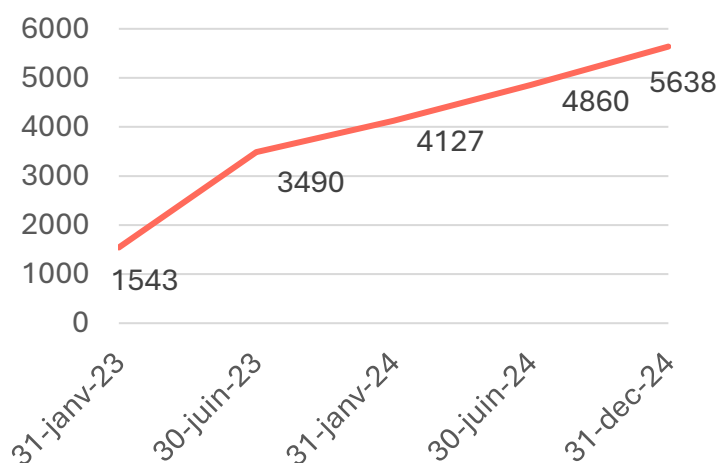
Valobat et les metteurs sur le marché

Les metteurs sur le marché : une année 2024 marquée par la consolidation, la simplification et l'anticipation

Une filière toujours plus structurée autour d'un large socle d'adhérents

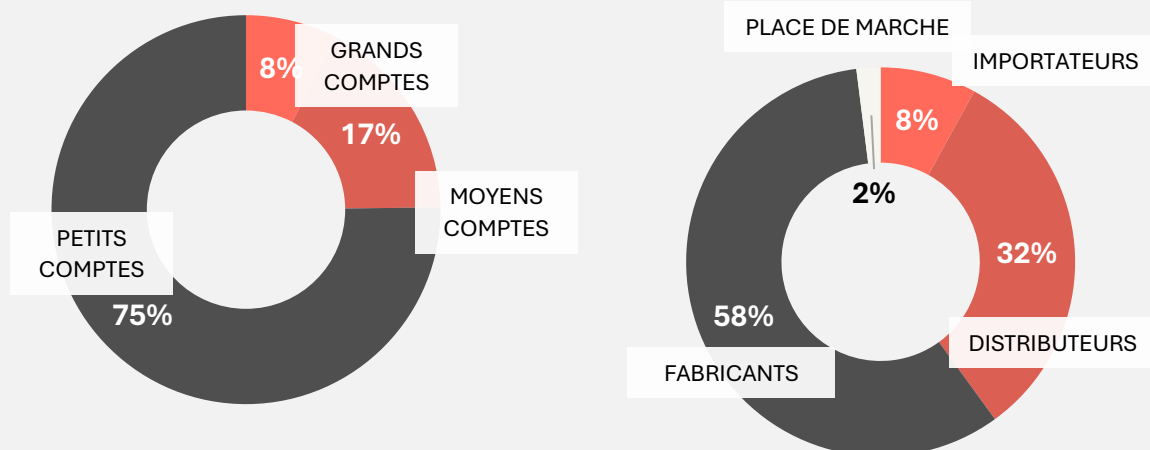
En 2024, Valobat a poursuivi sa mission d'intérêt général aux côtés des metteurs sur le marché – producteurs, distributeurs et importateurs – en consolidant un socle d'adhérents toujours aussi représentatif de l'ensemble du secteur du bâtiment. L'éco-organisme maintient un fort ancrage dans la filière, avec environ 80% de parts de marché en catégorie 2 (produits hors inertes) et 20% en catégorie 1 (produits de la filière minérale non inertes), en volume de produits mis sur le marché.

Evolution du nombre d'adhérents Valobat (toutes filières confondues)



Plus de trois quarts des adhérents de Valobat sont des petites et moyennes entreprises. Cette représentativité illustre la volonté de l'éco-organisme de refléter la diversité réelle du tissu économique du secteur de la construction. C'est une véritable force, permettant d'être au plus près des réalités de terrain et des besoins quotidiens des acteurs. Les services de Valobat sont dimensionnés et co-construits pour accompagner ces entreprises dans leurs enjeux spécifiques : simplifier leurs démarches, faciliter leur mise en conformité et leur proposer des solutions opérationnelles adaptées à leur taille et à leurs moyens.

PROFIL DES ADHÉRENTS DE VALOBAT (en nombre de comptes)



La catégorisation des comptes par taille est établie d'après le chiffre d'affaires de PMCB mis sur le marché et est propre à chacune des filières du bâtiment.

Simplifier la mise en conformité : faire de la REP un cadre accessible

Si 2023 fut l'année de la mise en conformité et du premier cycle déclaratif, 2024 a permis d'accélérer la simplification des démarches des adhérents. Cette simplification s'est traduite à plusieurs niveaux :



L'OUVERTURE D'UN GUICHET UNIQUE MULTI-REP

A la suite de l'obtention de ses agréments pour les REP Déchets d'Ameublement (DEA) et Articles de Bricolage & de Jardin (ABJ), Valobat a poursuivi le déploiement de son interface unique et homogène pour ses adhérents multi-assujettis. Une déclaration annuelle sur une plateforme unique : cette approche intégrée vise à réduire la charge administrative tout en facilitant la conformité des acteurs concernés par plusieurs réglementations.



L'ALLEGEMENT DES MODALITES DECLARATIVES

Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas un certain seuil ou mettant sur le marché de petits volumes de produits visés par une REP, des dispositifs de déclaration simplifiée, déjà introduits en 2023 pour la REP PMCB, ont été élargis en 2024 pour les trois filières prises en charge par Valobat.



ACCOMPAGNER LES METTEURS SUR LE MARCHÉ DANS LA DECLARATION DE LEURS EMBALLAGES PROFESSIONNELS

Depuis 2024 et en préfiguration de la future REP des Emballages Professionnels (REP EMB PRO), les metteurs sur le marché de plus de 10 000 unités de produits emballés par an sont dans l'obligation d'effectuer la déclaration de ces derniers auprès de l'ADEME.

Valobat s'est constitué en structure collective pour être en capacité de proposer une solution simplifiante aux metteurs sur le marché souhaitant bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans leurs démarches. Webinars, supports d'information, et plateforme de déclaration ont ainsi été mis en œuvre pour simplifier au maximum les démarches de ses adhérents.

Mise en œuvre des premières éco-modulations : promouvoir dès maintenant l'éco-conception

L'année 2024 a marqué une nouvelle étape dans l'évolution de l'éco-contribution, avec la publication des premiers barèmes intégrant des éco-modulations. Ces mécanismes de bonus-malus applicables aux éco-contributions visent à récompenser les produits démontrant une performance environnementale supérieure.

Ces éco-modulations, qui sont définies en comité de secteur, en concertation avec les représentants des familles de produits concernés, constituent un levier majeur d'incitation à l'innovation et à la réduction de l'empreinte carbone des produits mis sur le marché.

En 2024, le premier critère d'éco-modulation retenu au sein du barème PMCB concerne l'incorporation de matière recyclée.

Leur déploiement se poursuivra et s'intensifiera en 2025 pour concerner près d'une ligne sur deux du barème, avec de nouveaux critères comme la réemployabilité ; la durabilité, la réparabilité et la traçabilité ; la recyclabilité ; les substances dangereuses ; les ressources renouvelables gérées durablement. Depuis juillet 2024 également, une prime en cas d'incorporation de matière recyclée est venue s'appliquer aux éléments d'ameublement. En 2025 seront ajoutés de nouveaux critères d'éco-modulation au sein du barème relatif à la REP Ameublement et un premier critère au sein du barème de la REP Articles de Bricolage et de Jardin.

Et dessiner les contours d'une véritable offre d'accompagnement !

2024 a été consacrée à préparer l'avenir de l'accompagnement des metteurs sur le marché, avec notamment la définition des contours de l'offre dédiée à l'éco-conception, dont le déploiement est prévu pour 2025.

Cette offre très attendue s'adressera à l'ensemble des adhérents de Valobat et sera modulable, afin de répondre aux enjeux de toutes les entreprises sans distinction d'activité, de taille, ou de maturité en éco-conception.

L'OFFRE ECO-CONCEPTION

- › **Parcours de formation**
- › **Mise en relation avec des experts**
- › **Financement de projets**
- › **Mise à disposition de ressources documentaires**
- › **Mise en lumière de projets d'éco-conception**
- › **Projets de recherche et développement**

Valobat proposera par ailleurs un accompagnement réglementaire à l'éco-conception. En effet dès l'année 2025, les adhérents de Valobat devront faire état des démarches prévues au sein de leur organisation pour développer l'éco-conception dans les cinq années à venir. Pour ce faire, ils devront remettre à leur éco-organisme un plan de prévention et d'éco-conception.

Pour faciliter leur démarche, Valobat s'est rapproché des fédérations représentatives des fabricants du bâtiment afin d'élaborer des trames de plan de prévention sectorielles.

Garantir l'équité entre tous les metteurs sur le marché : un impératif de juste contribution

Conformément à ses obligations réglementaires, Valobat est chargé de garantir l'équité entre les entreprises assujetties à la REP PMCB et de les accompagner à travers des actions de fiabilisation de leurs données de déclaration. Dans cette perspective, 2024 a vu le déploiement de plusieurs actions structurantes.

Une campagne de mise en conformité : ciblant plus de 4 000 entreprises potentiellement assujetties mais non adhérentes à un éco-organisme, cette opération de sensibilisation proactive, menée par voie d'e-mailing, de courriers et d'appels, a permis à 410 nouveaux metteurs sur le marché de rejoindre Valobat au cours de l'année.

CHIFFRE CLÉ

90 déclarations contrôlées

CHIFFRES CLÉS

4 364 potentiels assujettis identifiés

410 nouvelles adhésions suite à la campagne de mise en conformité

Le lancement des premiers contrôles de déclaration : Le lancement des premiers contrôles de déclaration : en 2024, Valobat a initié un dispositif obligatoire prévu par la réglementation, visant à garantir l'équité entre adhérents et à renforcer la confiance dans le système.

Les entreprises concernées sont tirées au sort et bénéficient d'un accompagnement dédié de la part des équipes de Valobat, afin de fiabiliser leurs déclarations et de sécuriser leurs démarches. Les 90 contrôles réalisés par des cabinets indépendants mandatés par Valobat ont permis d'identifier et de corriger certains écarts, avec des régularisations à la hausse comme à la baisse, conformément aux contrats d'adhésion.



Réemploi : accompagner et soutenir les metteurs sur le marché dans leurs projets

Afin de favoriser l'intégration du réemploi et de la réutilisation dans les pratiques de ses adhérents, Valobat a lancé fin 2024 un Appel à Projet dédié. Ce dispositif s'adressait aux metteurs sur le marché souhaitant structurer une offre de produits issus du réemploi, expérimenter de nouvelles solutions ou encore lever les freins techniques, économiques ou assurantiels liés à cette pratique.

Cet appel à projets illustre concrètement la volonté de Valobat d'incarner un rôle moteur dans l'émergence d'une filière réemploi structurée, ambitieuse et complémentaire à l'offre de produits neufs.



Domaines soutenus à travers l'appel à projets :



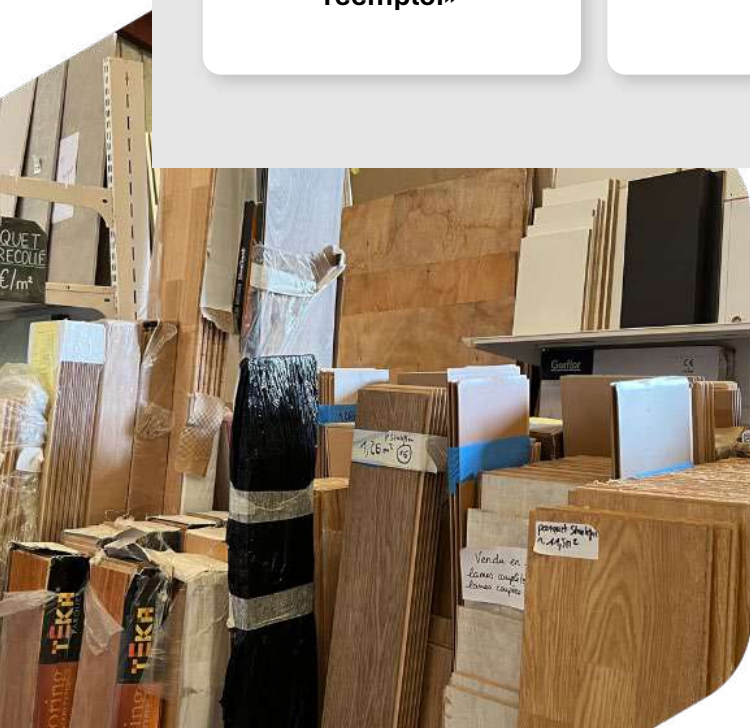
«Développement
de gammes
issues du
réemploi»



« Tests de faisabilité
et
d'industrialisation»



« Structuration
d'offres en lien
avec l'ESS»



Perspectives 2025 : les metteurs sur le marché s'impliquent pour faire connaître le service et développer la collecte

Depuis le démarrage opérationnel de la REP Bâtiment, les metteurs sur le marché se sont largement impliqués afin de faire connaître les services de reprise sans frais à leurs clients.

Par une multitude d'actions (réunion d'information, communication sur les salons, documentation, webinar, formation des forces commerciales, affichage, réseaux sociaux), ils contribuent activement à faire croître les volumes de déchets du bâtiment collectés et valoriser par Valobat et ainsi faire progresser l'économie circulaire dans le secteur.

Outre la sensibilisation, ils participent, de par leurs dispositifs de collecte et de recyclage, à relever les enjeux posés par certains matériaux spécifiques.

Dans le cadre de son **contrat Fabricants**, Valobat soutient pas moins de **35 initiatives** portées par ses adhérents, afin de les accompagner dans leur développement et d'identifier de nouveaux exutoires.

C'est ainsi près de **14 000 tonnes de déchets** du bâtiment (huisseries, plastique, membranes bitumineuses, laines minérales) qui ont été collectées et traitées en 2024 à travers le contrat Fabricants. Une dynamique que l'éco-organisme entend bien poursuivre en 2025 !

Chiffres clés relatifs aux relations adhérents



45,4 Millions de tonnes de produits PMCB déclarés au réel en 2024 dont 35 Millions de tonnes de matériaux inertes



+ d'un Million de tonnes de produits PMCB ont bénéficié d'une éco-modulation



138 M€

C'est le montant total d'éco-contribution déclaré par les adhérents de Valobat pour leurs mises sur le marché de l'année 2024 dans le cadre de la REP Bâtiment.

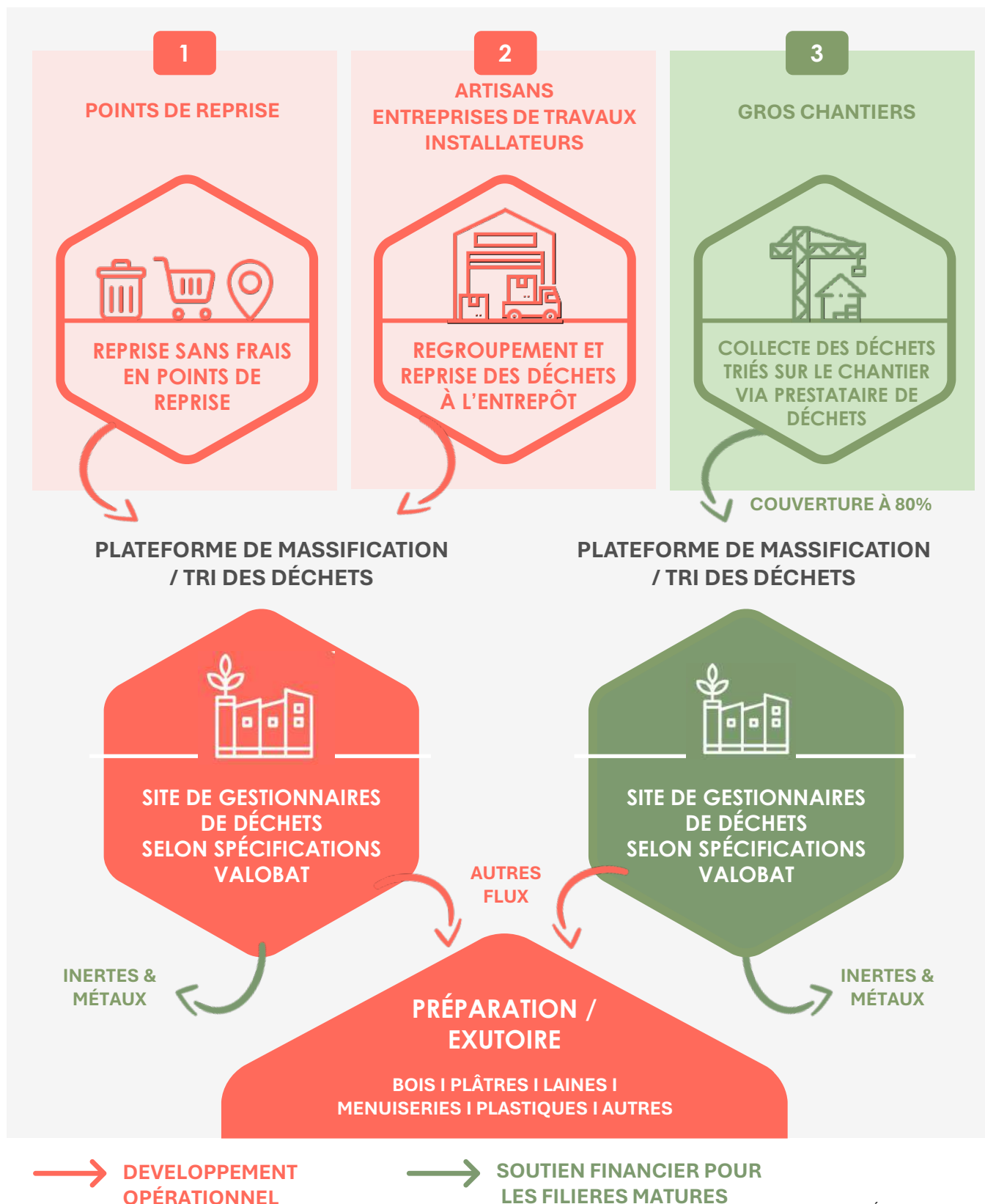
Cette éco-contribution permet la poursuite du déploiement opérationnel de la REP Bâtiment et le développement des services aux détenteurs de déchets comme aux adhérents de Valobat



Valobat et les détenteurs de déchets

Poursuivre le déploiement du dispositif de reprise pour tous les détenteurs

Après une première année de déploiement opérationnel, et la mise à disposition de service de reprise adapté à chaque détenteur de déchet, l'action de Valobat s'est portée sur l'accélération de la contractualisation auprès des entreprises de travaux et du déploiement des points de reprise partout en France. Le mode d'intervention de Valobat (soutien opérationnel et soutien financier) diffère selon les offres de reprises et les flux de déchets opérés (voir schéma ci-après).



FOCUS :

Evolution des points de reprise sans frais

En 2024, Valobat a connu une montée en puissance spectaculaire de la collecte des déchets du Bâtiment via son réseau de points d'apport volontaire.

A mi-parcours, 177 887 tonnes avaient été collectées via 2 765 points de reprise actifs. Depuis le mois de juin 2024, la dynamique s'est intensifiée : le nombre de points de reprise a progressé pour dépasser les 3 800 à fin décembre, tandis que les volumes collectés ont bondi pour atteindre pas moins de 648 000 tonnes sur l'année ! Une progression fulgurante qui témoigne d'une appropriation massive du service par les petits détenteurs de déchets, partout sur le territoire.

DONNEES CLÉS - AU 31 DECEMBRE 2024



648 000 TONNES COLLECTÉES

- > 242 000 en déchetterie publique
- > 210 000 chez les distributeurs
- > 74 000 en déchetteries professionnelles
- > 122 000 en plateforme de valorisation des inertes



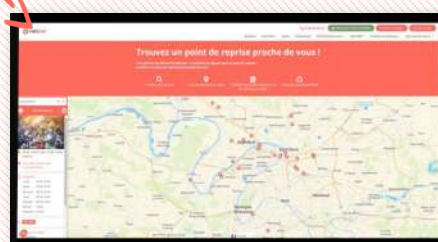
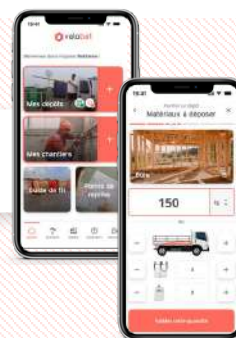
3 814 POINTS DE REPRISE ACTIFS

- > 2 062 en déchetterie publique
- > 1 403 chez les distributeurs
- > 298 en déchetteries professionnelles
- > 51 en plateforme de valorisation des inertes

L'APPORT EN POINT DE REPRISE : TOUJOURS AUSSI SIMPLE ET DIGITALISÉ

1. L'artisan télécharge l'**application mobile Valodépôt**
2. Il se **crée son compte** et liste ses chantiers
3. Il **tri ses déchets** grâce au guide de tri en ligne
4. Il **prépare son dépôt** dans l'application et sélectionne un point de reprise sur la cartographie en ligne afin d'obtenir un QR code de dépôt
5. Il dépose ses déchets dans le point de reprise sélectionné et communique le QR code du bordereau de dépôt

L'APPLICATION MOBILE VALODÉPÔT



LA CARTOGRAPHIE DES POINTS DE REPRISE



FOCUS :

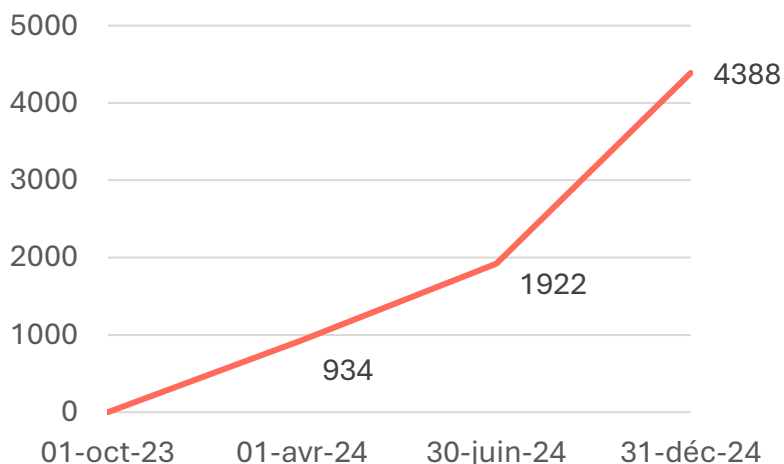
L'Evolution remarquable de l'appropriation du service de reprise sur chantier

La reprise sur les chantiers des déchets triés du bâtiment a elle aussi connu une croissance remarquable au second semestre 2024.

Au 30 juin, 1 922 chantiers avaient bénéficié de ce dispositif. Six mois plus tard, ils étaient plus de 4 380 à en avoir profité.

Ce canal est le principal contributeur à la collecte globale de Valobat, avec 462 000 tonnes de déchets collectés sur l'année. Une progression qui confirme l'efficacité et l'attractivité de cette modalité de reprise, particulièrement adaptée aux besoins des professionnels du bâtiment

Evolution du nombre de chantiers soutenus par Valobat



CHIFFRE CLÉ

+ de 462 000 tonnes de déchets collectés via la reprise sur chantier



LES ETAPES DE LA REPRISE SUR CHANTIER

POUR L'ENTREPRISE :

- > **Contractualiser avec l'opérateur de déchets habituel** référencé par Valobat
- > **Déclarer le chantier à Valobat** et sélectionner l'opérateur référencé
- > L'entreprise de travaux bénéficie d'une **prise en charge des coûts de traitement des déchets triés**. Le transport et la location des contenants restant à la charge du chantier.

POUR L'OPÉRATEUR DE DÉCHETS :

- > **Installer et vider les contenants** par type de déchets
- > **Acheminer les déchets vers un site de massification** référencé par Valobat
- > Valobat soutient financièrement l'opérateur par la **prise en charge des frais de traitement des déchets**

Plus de 800 sites de gestionnaires de déchets référencés auprès de Valobat font profiter à leurs clients de la gratuité du traitement de leurs déchets du Bâtiment !



FOCUS :**La reprise en entrepôt confirme son attractivité auprès des spécialistes !**

Cette solution de reprise sans frais, pensée pour les entreprises pouvant massifier leurs déchets de chantier directement sur leur site à l'entrepôt, séduit de plus en plus de spécialistes. En six mois, le nombre d'entreprises bénéficiaires est passé de 180 à 477, et les volumes collectés ont été multipliés par plus de 5, atteignant 5 000 tonnes à fin décembre 2024.

Une progression significative qui confirme la pertinence de ce dispositif, modulable selon les quantités et les typologies de déchets traités.

DONNEES CLÉS

AU 31 DECEMBRE 2024

**5 000 TONNES
COLLECTÉES****477 ENTREPRISES
SOUTENUES****DES MODALITÉS ADAPTÉES À LA QUANTITÉ DE DÉCHETS GÉNÉRÉS****POUR LES ENTREPRISES GÉNÉRANT DE GRANDES QUANTITÉS DE DÉCHETS :**

- › Un opérateur Valobat **met à disposition des bennes au sein de l'entrepôt** de l'entreprise du Bâtiment.
- › **L'entreprise trie les déchets sur ses chantiers** puis les dépose dans les bennes sur son entrepôt.
- › Valobat assure la rotation des bennes en prenant en charge les frais de location, le transport et le traitement des déchets.

POUR LES ENTREPRISES GÉNÉRANT DES QUANTITÉS MODÉRÉES DE DÉCHETS :

- › **Enlèvement des déchets** via l'outil en ligne MyValobat Opérateur.
- › **Apport monoflux en déchargement gravitaire** (sauf menuiseries vitrées) sur rendez-vous.
- › La **collecte et le transport** en camion benne (ou camion hayon pour les menuiseries) sont **à la charge de l'entreprise**, via un transporteur déclaré.



La reprise en entrepôt, qui aujourd'hui s'applique aux déchets Métaux, Bois, Plâtre, Plastiques rigides et PVC et Menuiseries vitrées intégrera dès l'année 2025 les déchets du bâtiment issus de la filière minérale. Elle verra par ailleurs ses modalités d'accès se simplifier pour répondre aux enjeux d'un plus grand nombre d'acteurs !

Le traitement et la valorisation des déchets

Au total en 2024, ce sont plus de 197 000 demandes de rotation de bennes qui ont été effectuées par les points de reprise, les chantiers et les entreprises du bâtiment, permettant à Valobat de soutenir la collecte et la valorisation de plus de **2 537 000** Tonnes de déchets à travers tout le dispositif mis en œuvre.

Les déchets collectés ont été traités en suivant la hiérarchie des modes de traitement du plus au moins vertueux :

- › Réemploi
- › Recyclage
- › Valorisation énergétique
- › Enfouissement



2 537 000

**TONNES DE DÉCHETS
SOUTENUS PAR VALOBAT
SUR L'ANNÉE 2024**

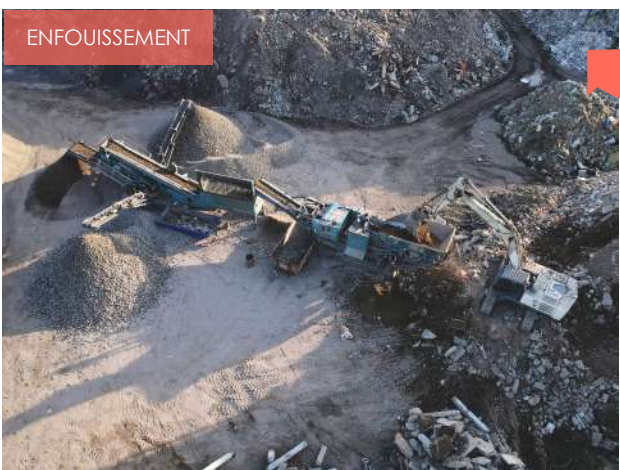
RÉEMPLOI



RECYCLAGE



ENFOUISSEMENT



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE





QUE DEVIENNENT LES MATÉRIAUX COLLECTÉS PAR VALOBAT ?

IL EXISTE 7 CATÉGORIES DE FILIÈRES POUR TRAITER EFFICACEMENT LES DÉCHETS PMCB QUI S'ORGANISENT DE LA FAÇON SUIVANTE :

1

LA FILIÈRE DU BOIS

Le bois PMCB est traité avec du bois d'autres origines : bois de l'ameublement, bois d'emballages, bois vierge issu de la transformation du bois.

Les bois collectés sont orientés vers 400 sites d'opérateurs de déchets répartis sur le territoire qui massifient ces flux avant les opérations de préparation. La moitié des tonnages exportée.

Le bois est aujourd'hui consommé dans 2 types de filières :

- > **Filière de recyclage** : industrie du panneau de particules
- > **Filière de valorisation** : chaufferies et cimenteries.

DONNEES CLÉS

PERFORMANCE SUR TONNES COLLECTÉES
AU 31 DECEMBRE 2024



87%
RECYCLÉ



13%
VALORISÉ



2

LA FILIÈRE DES MATÉRIAUX INERTES

Près d'un tiers des déchets inertes issus du secteur du bâtiment sont recyclés sous forme de granulats, utilisés majoritairement en travaux publics, et plus d'un tiers est valorisé dans le cadre de réaménagement de carrière.

Une partie non-négligeable est aussi réutilisée soit in situ soit sur un autre chantier à proximité.

DONNEES CLÉS

VALORISATION MATIÈRE SUR TONNES COLLECTÉES
AU 31 DECEMBRE 2024



15%
RECYCLÉ



78%
VALORISÉ



3

LA FILIÈRE DES MENUISERIES VITRÉES

L'objectif est de collecter et trier le verre plat pour en réintroduire 50% dans la fabrication de nouveau verre plat.

Pour pouvoir recycler du verre plat en boucle courte dans un four float (produisant du verre plat), il est préférable que les fenêtres soient collectées de manière intègre, puis démantelées, afin de garantir le niveau de qualité élevé exigé pour ce type de four.

Aujourd'hui, la capacité nationale de démantèlement est de 30 à 40 000 tonnes par an.

DONNEES CLÉS

PERFORMANCE SUR TONNES COLLECTÉES
AU 31 DECEMBRE 2024



80%
RECYCLÉ



16%
VALORISÉ



4

LA FILIÈRE DES MÉTAUX

Les métaux sont orientés vers les réseaux de récupérateurs (500 plateformes).

La préparation des métaux est réalisée sur des sites de cisailage (200 en France) et ou de broyage (50 en France pour les métaux ferreux et 2 sites spécialisés pour l'aluminium).

Pour les câbles, il existe une dizaine de sites spécialisés. Les capacités sont importantes et permettent de traiter les flux collectés.

DONNEES CLÉS

PERFORMANCE SUR TONNES COLLECTÉES
AU 31 DECEMBRE 2024



100%
RECYCLÉ



5

LA FILIÈRE DU PLÂTRE

Les déchets de plâtre collectés sont dirigés vers un atelier de préparation qui conduit différentes opérations : broyage des plaques de plâtre, déferraillage, criblage, pour éliminer le papier, traitement mécanique pour obtenir une poudre de gypse.

Aujourd'hui, les industriels peuvent incorporer 10 à 15% en moyenne de gypse recyclé dans leur process de fabrication, et jusqu'à 25% sur certains produits.

DONNEES CLÉS

PERFORMANCE SUR TONNES COLLECTÉES
AU 31 DECEMBRE 2024



92%
RECYCLÉ



2%
VALORISÉ



6

LA FILIÈRE DES LAINES MINÉRALES

Le recyclage des laines minérales est aujourd'hui limité à des produits propres, essentiellement des chutes de pose, et sa logistique de collecte présente des contraintes spécifiques.

Aujourd'hui, il existe deux sites de recyclage pour la laine de verre post-consommation (l'un en France, l'autre en Belgique).

Concernant la laine de roche, un site en France assure le recyclage post-consommation de celle-ci.

DONNEES CLÉS

PERFORMANCE SUR TONNES COLLECTÉES
AU 31 DECEMBRE 2024



**100%
RECYCLÉ**



7

LA FILIÈRE DU PLASTIQUE

Pour les sols souples : les déchets repris et recyclés en priorité sont les chutes de pose. Ces déchets sont ensuite recyclés en boucle fermée dans la production de nouveaux revêtements de sol.

Pour les plastiques rigides : le recyclage des huisseries PVC est le plus avancé : technologies spécifiques, agrément CSTB, capacité de recyclage de l'ordre de 25 000 t/an.

D'autres produits en PVC (tuyaux par exemple) sont également recyclés, en particulier lorsqu'il s'agit de chutes de pose propres.

Concernant le polypropylène / polyéthylène, la France compte une dizaine d'usines de recyclage, qui s'approvisionnent essentiellement à partir d'autres gisements : emballages, automobile, équipements électriques et électroniques.

DONNEES CLÉS

PERFORMANCE SUR TONNES COLLECTÉES
AU 31 DECEMBRE 2024



**66%
RECYCLÉ**



**13%
VALORISÉ**



Soutenir l'innovation pour une filière plus durable

Innover : stimuler la recherche pour mieux recycler

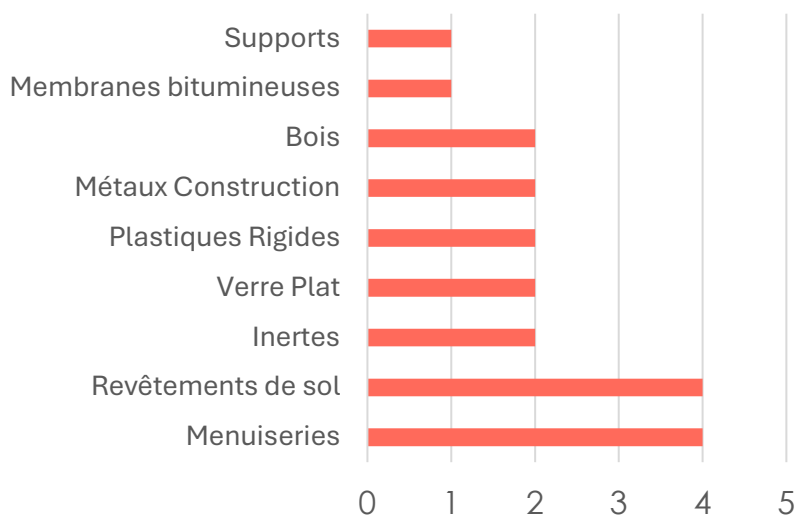
Pour accompagner la filière du bâtiment dans le développement de nouvelles solutions de recyclage et de valorisation des produits du bâtiment, Valobat a lancé en 2024 un appel à projet inédit, ouvert à l'ensemble des acteurs innovants de la filière.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de lever les freins techniques et organisationnels au recyclage des PMCB, notamment pour les matériaux encore peu valorisés (plâtre, plastiques, composites, revêtements, etc.). Elle a permis à tout type d'acteurs comme des adhérents, des opérateurs de traitement, ou des laboratoires, de porter ou co-construire des projets impactants, amenant à une meilleure gestion, ou même de nouvelles opportunités de valorisation des déchets des PMCB.

L'appel a suscité une forte mobilisation, avec 23 projets sélectionnés à l'issue du processus d'évaluation, pour un montant global de 1,5 million d'euros de financement. Etudes de faisabilité, expérimentations, démonstrateurs industriels : tous les niveaux de maturité technologique ont été représentés, dans une logique de structuration progressive de filières opérationnelles.

Cette démarche illustre la place centrale qu'accorde Valobat à l'innovation, pour faire émerger les solutions de demain aux côtés de ses partenaires.

Répartition par matériau



CHIFFRES CLÉS

43 Candidatures

20 Projets soutenus

1 500 000 euros de financement

Constituer une communauté d'acteurs engagés pour identifier les futurs partenaires de la Recherche & Développement

Simultanément à ce premier appel à projets, Valobat a également lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt afin d'identifier les futurs partenaires pour la Recherche et le Développement pour répondre aux objectifs de recyclage et valorisation de la filière REP PMCB.

L'objectif, à travers cet AMI, est de rassembler et d'animer une communauté innovante composée d'une large diversité d'acteurs qui pourraient s'inscrire dans l'un des futurs appels à projets lancé par Valobat.

L'intelligence artificielle au service de la qualité du tri

Convaincu que l'innovation technologique peut jouer un rôle clé dans la montée en performance de la REP, Valobat explore activement les solutions numériques pour améliorer la traçabilité, la qualité du tri et l'efficacité logistique. L'Intelligence Artificielle (IA), en particulier, offre des perspectives concrètes pour automatiser, fiabiliser et piloter plus finement les opérations sur le terrain.

C'est dans cette logique que Valobat soutient une expérimentation inédite sur le chantier du centre hospitalier intercommunal des Vallées de l'Ariège à Lavelanet (09), un projet exemplaire sur le plan environnemental, intégrant notamment 85 % de béton bas carbone.

En partenariat avec le groupe BOURDARIOS, une caméra intelligente a été installée pour contrôler le contenu des bennes. Grâce à l'IA embarquée, elle détecte les erreurs de tri en temps réel et envoie des alertes en cas d'anomalie.

Les objectifs sont multiples :

- améliorer la qualité du tri à la source,
- éviter les déclassements de matériaux,
- optimiser le remplissage des bennes,
- automatiser la planification des enlèvements,
- fluidifier la logistique sur chantier.

Cette première expérimentation marque une étape prometteuse pour capitaliser sur les apports de l'IA et renforcer, demain, l'efficacité de l'ensemble de la filière.



Généraliser la pratique du réemploi dans le Bâtiment

Généraliser la pratique du réemploi dans le Bâtiment

Au cœur de son engagement pour une économie circulaire du bâtiment, Valobat place le réemploi comme un levier stratégique pour réduire l'impact environnemental des déchets issus des chantiers. Bien au-delà du simple soutien financier, l'éco-organisme déploie un ensemble d'actions coordonnées pour structurer, professionnaliser et massifier cette pratique encore émergente dans le secteur.

Avec une ambition claire – faire passer la part des matériaux réemployés de 2 à 4 % d'ici 2027 – Valobat accompagne les acteurs de la filière à toutes les étapes de la chaîne de valeur du réemploi : depuis l'animation territoriale jusqu'aux expérimentations de terrain, en passant par la formation, les diagnostics, les tests techniques ou encore le développement d'une offre produit adaptée.

En 2024, ce sont plus de 6 000 tonnes de matériaux qui ont été réemployées grâce à l'appui de Valobat, plus de 30 structures accompagnées, 11 plateformes soutenues à hauteur de 1,132 million d'euros, et des dispositifs nationaux déployés sur l'ensemble du territoire, en métropole comme en outre-mer.

Animer les territoires pour fédérer les dynamiques locales

Avec son Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'animation territoriale, Valobat a souhaité créer les conditions d'un écosystème actif et coopératif autour du réemploi, au plus près des acteurs de terrain.



17 partenaires ont été retenus, permettant l'organisation de 22 événements partout en France, qui ont réuni plus de 630 participants.

Ces animations ont permis de croiser les expertises entre entreprises, collectivités, structures de l'ESS, prescripteurs et acteurs économiques, et d'accélérer le passage à l'action dans les territoires.

Former les acteurs du réemploi pour faire évoluer les pratiques

Afin d'ancrer durablement les réflexes du réemploi dans les pratiques professionnelles, Valobat a lancé en 2024 un appel d'offres dédié à la création de formations sur-mesure pour quatre cibles clés : maîtres d'ouvrage, diagnostiqueurs PEMD, entreprises de déconstruction et de construction.

Sept partenaires ont été sélectionnés, avec un soutien financier couvrant 70 % des coûts de formation, pour développer et animer 53 sessions prévues en 2025 sur des thématiques opérationnelles : intégrer le réemploi dans les marchés, structurer un diagnostic PEMD orienté réemploi, organiser une dépose sélective ou encore intégrer des matériaux réemployés sur chantier.

Objectif : faire monter en compétence l'ensemble des professionnels de la chaîne, du diagnostic à la réintégration.

CHIFFRES CLÉS

7 Partenaires de formation

70% des coûts pris en charge

+50 formations prévues en 2025

Expérimenter le réemploi à l'échelle des chantiers

Avec son appel à projets "Expérimentation chantiers de réemploi", Valobat accompagne concrètement les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre opérationnelle du réemploi sur leurs chantiers, quel que soit leur taille ou leur localisation (métropole, Martinique, Guyane).

156 chantiers ont été sélectionnés à l'issue de deux vagues de candidature pour bénéficier d'un soutien financier dans :

- la réalisation de diagnostics ressources,
- l'accompagnement par un AMO réemploi,
- la conduite d'essais techniques et de partenariats innovants.

Ce dispositif a permis de lever des freins concrets et de capitaliser sur des retours d'expériences utiles à l'ensemble de la filière.



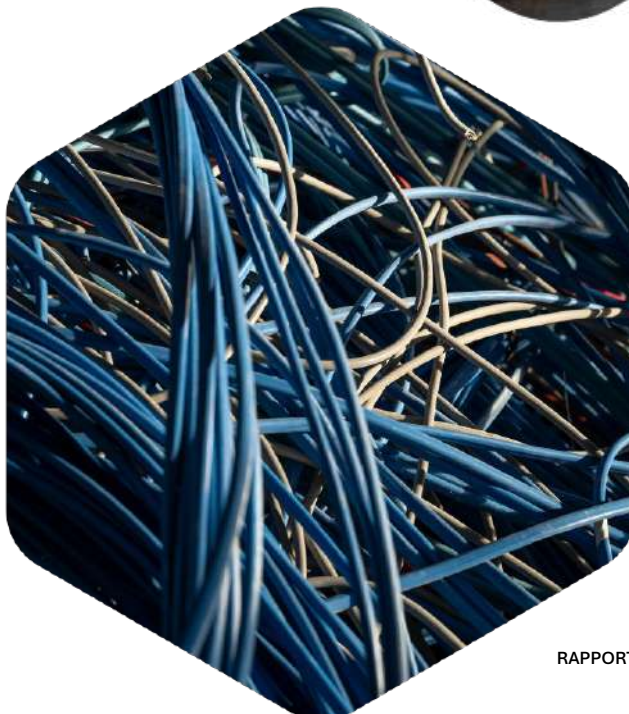
AUTRES ACTIONS STRUCTURANTES DE REEMPLOI

 **SOUTIEN AUX PLATEFORMES DE REEMPLOI :**
11 plateformes soutenues, 1,132 M€ mobilisés.

 **ACCOMPAGNEMENT DE STRUCTURES DE REEMPLOI :**
Plus de 30 structures soutenues, plus de 6 000 tonnes de matériaux réemployés

 **FINANCEMENTS :**
Financement de 2 référentiels techniques, l'un sur les isolants de toiture-terrasse (pilote par le CSFE), l'autre sur les dalles de plots.

 **SOUTIEN D'ETUDE**
Soutien à une étude pilotée par ESS France pour la structuration d'une logistique mutualisée entre acteurs de l'économie sociale et solidaire.



Former pour transformer les pratiques

Former pour transformer : Valobat, partenaire des acteurs du bâtiment vers plus de circularité

La mise en œuvre de la REP PMCB transforme en profondeur les pratiques des professionnels du bâtiment. Pour répondre à ces évolutions, Valobat accompagne tous les acteurs de la chaîne de valeur – de la conception à la valorisation – dans l’adoption de nouveaux réflexes plus circulaires.

Produire durablement, réemployer les matériaux, valoriser les déchets : à chaque étape, Valobat propose des formations ciblées, conçues avec des professionnels du secteur, adaptées aux réalités du terrain et aux besoins spécifiques de chaque public.

Ces formations, pour tout ou partie financées par Valobat, sont déployées sur l’ensemble du territoire grâce à un réseau de partenaires qualifiés. Elles visent un objectif commun : permettre aux différents acteurs de monter en compétence pour intégrer concrètement la circularité dans leurs pratiques métier.

Former au tri pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la REP

Le succès du déploiement de la REP PMCB implique une nouvelle rigueur dans le tri sur les chantiers. Pour en faciliter l’appropriation, Valobat a lancé en 2024 une offre de formation dédiée aux maîtres d’ouvrage, maîtres d’œuvre et entreprises de travaux, directement concernés par la mise en œuvre des obligations de reprise.

Pour les entreprises de travaux, les modules visent à former les équipes terrain à :

- La REP PMCB et les flux concernés
- Les consignes de tri et la reprise sans frais
- Les démarches pour bénéficier du service de reprise
- Une introduction au réemploi sur les chantiers

Pour la maîtrise d’ouvrage et la maîtrise d’œuvre, les formations permettent de comprendre la logique de la REP et de prescrire efficacement la mise en œuvre de la reprise sur chantier dans les marchés de travaux.

Ces formations constituent un levier essentiel pour accélérer l’appropriation du dispositif sur le terrain et garantir une montée en qualité du tri dès l’origine.



Former au réemploi pour inscrire les matériaux dans un nouveau cycle de vie

L'intégration du réemploi sur les chantiers suppose une évolution des pratiques mais aussi des savoir-faire. Pour y répondre, Valobat déploie une offre complète de formations sur le réemploi, à destination de la maîtrise d'ouvrage, des diagnostiqueurs PEMD, des entreprises de déconstruction, des structures de l'économie sociale et solidaire, et des entreprises de travaux.

Les modules proposés couvrent les différentes étapes de la vie des produits :

- Appréhender le réemploi dans un projet de construction ou de rénovation
- Organiser un chantier de dépose sélective en vue du réemploi
- Organiser un chantier de dépose soignée ;
- Intégrer des matériaux réemployés dans la construction ;
- Mettre en avant le réemploi et proposer des solutions dans un diagnostic PEMD.

En 2024, ces formations ont contribué à structurer les compétences nécessaires à la montée en puissance de cette pratique sur le terrain, en lien avec les dynamiques territoriales engagées par ailleurs.



En 2025, cap sur l'éco-conception !

Pour aller plus loin dans l'accompagnement de ses adhérents, Valobat lancera en 2025 un nouveau parcours de formation à destination des metteurs en marché (industriels, importateurs, distributeurs), afin de les aider à améliorer la performance environnementale de leurs produits dès la conception.

Ces formations à l'éco-conception permettront de :

- maîtriser les fondamentaux de l'éco-conception ;
- intégrer les critères d'achats durables ;
- apprendre à mesurer les impacts environnementaux de leurs produits ;
- construire une communication responsable autour de ces démarches.

Cette nouvelle offre vient compléter l'ambition de Valobat : être un acteur structurant de la montée en compétence de la filière, pour un bâtiment plus sobre, plus durable et plus circulaire.



Sensibiliser au geste de tri sur les chantiers

Un plan d'action pour sensibiliser, faire agir et fidéliser

L'adoption du geste de tri constitue l'un des principaux enjeux de la REP PMCB. Pour relever ce défi, Valobat a conçu dès 2023 un dispositif complet de reprise des déchets du bâtiment, pensé pour accompagner les entreprises de travaux et les artisans au quotidien. En 2024, l'objectif a été de renforcer l'appropriation de ce dispositif et d'en élargir l'usage. Un plan d'actions structuré a ainsi été déployé, visant successivement à faire connaître les solutions proposées, à

encourager leur utilisation et à fidéliser les utilisateurs en ancrant durablement les bonnes pratiques. Cette stratégie a porté ses fruits : la collecte des déchets a connu une progression significative, avec plus de 1,12M Tonnes collectées en 2024, preuve de l'efficacité des actions menées et de la dynamique enclenchée en faveur de l'économie circulaire dans le bâtiment.

1

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Activer les leviers pour sensibiliser sur les moyens mis en œuvre pour faciliter le recyclage des déchets du bâtiment et l'importance du geste de tri.



LES SUPPORTS

L'élaboration de plusieurs supports dont un guide détaillé permettant aux acteurs du chantier de tout savoir du geste de tri nécessaire à la reprise sans frais de leurs déchets.



SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER AU GESTE DE TRI TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



Plus de 40 webinars de sensibilisation et de présentation des offres de reprise auprès des économistes de la construction et des acteurs du chantier.



Une hotline dédiée aux questions portant sur le geste de tri



LES MÉDIAS

Le lancement d'une campagne média multi-canal d'envergure en résonance avec les Jeux Olympiques pour promouvoir le tri avec un mot d'ordre : « Trier ses déchets, ça fait partie du jeu »



LES CHAINES RADIO



LES PLATEFORMES DIGITALES



LES CHAINES TV



2

FAIRE PASSER A L'ACTE

Donner les outils aux points de reprise pour leur permettre de pouvoir s'approprier le nouveau service de collecte et communiquer auprès de leurs clients.



DONNER AUX POINTS DE REPRISE LES OUTILS POUR VALORISER LE NOUVEAU SERVICE

Valobat a produit et mis à disposition des points de reprise un kit de communication personnalisable comprenant plusieurs supports parmi lesquels :

- › Des guides de tri détaillés
- › Des dépliants expliquant la REP
- › Un kakémoni
- › Une vitrophaniee

En complément, Valobat a mis à disposition des points de reprise une plateforme en ligne de personnalisation et d'impression de différents types de supports (dépliants, guides, baches, signalétiques, panneaux, stop rayon...).

L'objectif : informer la clientèle de la nouvelle offre de reprise disponible chez leur distributeur et les encourager à se saisir du dispositif.



LOGO PARTENAIRE



VOS DÉCHETS DE CHANTIER
COMMENCENT LEUR
nouvelle vie !

Votre distributeur s'engage dans le recyclage et la valorisation de vos déchets triés en partenariat avec valobat

3

LES ACTIONS DE FIDÉLISATION

Valoriser l'engagement des détenteurs de déchets qui utilisent le dispositif de reprise des déchets et appliquent consciencieusement le geste de tri.



PROLONGATIONS DE L'OPERATION « COLLECTEZ, C'EST GAGNÉ ! »

Afin d'encourager les points de reprise des distributeurs à s'emparer du dispositif et à en faire la promotion auprès de leurs clients, **Valobat a lancé l'opération « Collectez, c'est gagné ! »**

Cette opération commerciale incitative courant du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024 vient récompenser les points de reprise en permettant à ces derniers de recevoir jusqu'à 10 000 euros pour 500 Tonnes de déchets de chantier collectés.



LE PARTENARIAT VIPROS

Afin d'encourager les artisans et les entreprises de travaux à se rendre en points de collecte pour y déposer leurs déchets du Bâtiment, Valobat a noué un partenariat avec VIPros.

Avec VIPros, le programme de fidélisation multi-marque dont sont membres pas moins de 15 000 entreprises, les artisans cumulent des VIPoints pour chaque dépôt réalisé en point de reprise, qu'ils viennent convertir en cadeaux ou en goodies dans plus de 1000 enseignes référencées.



PETITS GESTES, GRANDS EFFETS !

AVEC (BÂTI) VIPROS

Comment bénéficier de VIPoints via ValoDépôt

- 1- Téléchargez l'application sur les stores (application gratuite)
- 2- S'inscrire sur ValoDépôt et sur VIPros : email, MDP, nom de l'entreprise, SIRET, ...
- 3- Créez vos différents chantiers dans l'application
- 4- Triez vos déchets de chantier par type de matériaux
- 5- Préparez vos dépôts dans l'App! et sélectionnez un de nos 3.000 points de reprise à travers la France
- 6- Rendez-vous en points de reprise pour déposer vos déchets de chantier

25 VIPoints OFFERTS

A CHAQUE DÉPÔT FINALISÉ, VOUS COLLECTEZ 25 VIPoints !

EXPLORE kaïros

valobat

Pour télécharger l'App!

Un mot d'ordre : Sensibiliser toute la profession au geste de tri

Tout au long de l'année 2024, Valobat a renforcé sa présence sur l'ensemble des canaux de communication afin de sensibiliser les acteurs du chantier au geste de tri et de valorisation des déchets.

Cette mobilisation s'est traduite par une visibilité accrue dans les médias spécialisés, une participation régulière à des salons professionnels, l'organisation de webinaires ciblés, ainsi que la diffusion de contenus pédagogiques sur ses supports digitaux.

Ces actions ont permis de faire connaître les modalités de reprise des déchets prises en charge par Valobat, de lever les freins liés à la mise en œuvre du tri sur les chantiers, et d'encourager l'adoption de pratiques plus vertueuses sur le terrain.

LE MONITEUR

1 an de REP PMCB : Valobat multiplie les services d'aide à la reprise des déchets

Pour lire l'intégralité de cet article, [abonnez-vous au Moniteur - édition Abonné](#)

L'éco-organisme qui a collecté ou soutenu la collecte de près de 800 000 t de déchets du bâtiment depuis le lancement de la phase opérationnelle de la REP propose près de 1700 points de collecte mais aussi la reprise sur chantier et dans les dépôts des entreprises de travaux.

Réserve aux abonnés

Adrien Pouchier
04 avril 2024 - 15h00

2 min. de lecture

Ajouter à Mon actualité



VALOBAT : L'ÉCO-ORGANISME EXPERT DU RECYCLAGE POUR LE BTP

En partenariat avec OpenMedias - Le 29/04/2024 à 09h00



Expert du recyclage pour le BTP, l'éco-organisme Valobat apporte des solutions répondant aux nouvelles normes et réglementations. - Valobat



+60

Sessions de **webinars**



10

Rencontres avec nos Responsables de secteurs partout en France



26

Salons



11

Communiqués de presse



28

Interviews



2

Conférences de presse



230

Retombées presse

Batimat 2024 : Valobat profite de l'occasion pour faire un état des lieux d'économie circulaire dans le bâtiment

LA REDACTION, LE 29 MARS 2024

Archiver cet article

Newsletters



RÉSULTATS FINANCIERS Année 2024



Résultats financiers : année 2024

Financement du déploiement massif de la REP PMCB et des nouvelles filières DEA et ABJ

L'année 2024 constitue la deuxième année opérationnelle de Valobat sur la REP PMCB et la première année sur les filières DEA et ABJ. Les écocontributions ont été facturées sur les 12 mois de l'année 2024 (8 mois en 2023 sur la REP bâtiment) et ont fait l'objet d'une revalorisation des barèmes PMCB au 1er mai 2024 afin d'accompagner le développement,

sans précédent, de la collecte et du traitement des déchets du bâtiment.

Ces écocontributions ont été évaluées sur la base des déclarations de mises en marché réelles ou prévisionnelles 2024 de nos adhérents pour un montant de 138 M€.

Déploiement des opérations et investissement dans le réemploi

Plus de 106M€ ont été consacrés à l'accélération du déploiement des points d'apport volontaires notamment dans les déchetteries publiques encore peu déployées en 2023 mais aussi de la reprise sur chantiers. Les actions de sensibilisation auprès de tous les acteurs du bâtiment ont permis de voir les volumes collectés significativement augmenter.

Au coeur de son action, Valobat a consacré plus d'1 M€ au réemploi en animant et formant des acteurs sur l'ensemble du territoire national, lançant les appels à manifestations d'intérêt et soutenant des expérimentations permettant d'approfondir notre connaissance et de développer le réemploi dans les meilleures conditions.

Actions de la filière et engagements réglementaires

Des dépenses liées à nos obligations réglementaires inscrites dans le code de l'environnement ou le cahier des charges de la filière, appelées actions de la filière, ont pu être engagées à hauteur de 5,5M€.

Parmi ces actions de la filière, notre obligation de sensibilisation à hauteur minimum de 2% des écocontributions a non seulement été respectée mais dépassée avec l'ambition de consacrer 3% des écocontributions soit 4M€ et d'accélérer le geste de tri sur la filière PMCB.

Des dépenses liées à l'organisation de l'appel à projet sur le recyclage des matériaux et la préparation de plans de prévention et d'éco-conception sectoriels en prévision de l'obligation de 2025 ont également pu être engagées à hauteur de 0,2 M€. D'autres actions de la filière à hauteur de 0, 8M€ correspondent aux obligations de versement de redevances auprès de l'Ademe, pour participation au suivi et observation de la filière et pour la communication inter-filière organisée par l'Ademe, le financement de l'Organisme Coordonnateur Agréé du Bâtiment (OCAB), et mise en place d'une garantie financière.

Frais de pilotage et provision pour charges futures

Les frais de pilotage comprenant les frais de fonctionnement de la Société, les charges financières liées aux intérêts versés pour le financement du démarrage de la Société avant perception des écocontributions ainsi que les frais de démarrage exceptionnels 2021-2022 de la société amortis sur la période d'agrément représentent 11 M€.

Société à but non lucratif, Valobat en tant qu'éco-organisme équilibre ses comptes en établissant une provision pour charges

futures qui correspond à la différence entre les produits et les charges de la société pour chacune de ses activités agréées. Cette provision pour charges futures permet, d'une part, de participer à l'obligation réglementaire de constitution du minimum de trésorerie conformément aux dispositions de la loi AGECE, notamment de l'article R541-122*, d'autre part, d'être utilisée dans la constitution des barèmes d'écocontribution les années suivantes voire de faire face à des imprévus tels que baisse des mises en marché liée à l'activité des adhérents ou augmentation exceptionnelle des dépenses opérationnelles.

**Rappel article R541-122 du code de l'environnement : « Tout éco-organisme prend les mesures nécessaires pour disposer, dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la date de son premier agrément, d'une trésorerie en moyenne annuelle glissante correspondant à un montant d'au moins 20 % des contributions financières versées annuellement par les producteurs qui lui ont transféré l'obligation mentionnée au I de l'article L. 541-10. »*

RÉSULTATS 2024 EN M€

ECO-CONTRIBUTIONS : 138 M€	14M€	Provision pour charges futures
	106M€	Gestion et traitement des déchets
	11M€	Frais de pilotage
	4M€	Actions de sensibilisations
	1M€	Développement du réemploi
	2 M€	Autres obligations de la filière

Conclusion

CONCLUSION

Une seconde année opérationnelle placée sous le signe de l'accélération

L'année 2024 était celle de l'intensification et la consolidation pour la filière :

Poursuite du déploiement des points de reprise et de l'offre de services proposés par l'éco-organisme.

Structuration de la démarche sur la prévention des déchets en mettant l'accent sur l'éco-conception et le développement de l'offre réemploi

Intensification des actions de sensibilisation pour embarquer toute la filière dans le REP PMCB

En 2025, Valobat poursuivra sa trajectoire avec la même exigence et la même ambition, en plaçant l'excellence opérationnelle au cœur de ses priorités. Il s'agira de consolider les dispositifs déployés, d'optimiser les services rendus à l'ensemble des acteurs de la filière, et de renforcer la fiabilité et l'efficacité de notre modèle.

Mais au-delà, cette année devra marquer une étape décisive : la refondation du dispositif REP PMCB est une nécessité absolue pour assurer sa pérennité et répondre durablement aux attentes du secteur. Nous contribuerons activement à cette évolution en intensifiant nos échanges avec les pouvoirs publics et en portant des propositions concrètes et constructives.

2025 sera aussi l'année de la finalisation de notre offre de services sur les emballages professionnels, une étape majeure qui viendra compléter et enrichir notre action au service de l'économie circulaire.

C'est en poursuivant cette dynamique, à la croisée du terrain et des instances de décision, que nous continuerons à faire progresser la REP et à démontrer la capacité de Valobat à conjuguer innovation, responsabilité et impact positif dans le bâtiment et au-delà.

REMERCIEMENTS

Valobat adresse ses sincères remerciements à l'ensemble de ses parties prenantes qui ont, par leur mobilisation et leur engagement, contribué à cette année d'accélération vers des pratiques plus circulaires dans le bâtiment.





VALOBAT EST À VOTRE SERVICE !

Plusieurs solutions pour répondre à vos questions

- ▶ **Nos outils de diagnostic** sont disponibles en ligne sur notre site internet : www.valobat.fr
- ▶ **Notre centre de relation client :**

Par téléphone au 01 80 83 60 70
(service gratuit + prix appel)
de 8h30 à 18h du lundi au vendredi

Par mail à l'adresse : contact@valobat.fr

Via notre formulaire de contact :
<https://www.valobat.fr/contact>



**LE TRI
+ FACILE**



Impression sur papier labellisé PEFC par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT

Crédits photos : Shuttersock, Valobat | 2024

